

**PROCÈS-VERBAL DE LA 14<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES  
MEMBRES DE LA CAISSE DES JARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT,  
TENUE LE 29 MARS 2023 À 18H30 EN MODE VIRTUEL**

---

**Conseil d'administration**

**Étaient présents en direct :**

Monsieur François Pinsonneault	Président
Madame Caroline Lefebvre	Vice-présidente
Madame Sylvie Duquette	Secrétaire
Madame Francine Boyd	Administratrice
Madame Audrey Machabée	Administratrice
Monsieur Mitchell Leahy	Administrateur
Monsieur Jean-Luc Payant	Administrateur
Monsieur Daryl Ness	Administrateur
Monsieur Félix Lacroix	Administrateur
Monsieur Michael Christopher Wilkins	Administrateur de la relève

**Membres présents en direct : 32**

**Membres participants aux votes: 326**

**1. Ouverture de l'assemblée**

Monsieur François Pinsonneault, président du conseil d'administration et de l'Assemblée, souhaite la bienvenue à l'Assemblée et présente les personnes qui participeront à l'animation ou au soutien de l'Assemblée. De plus, des précisions importantes sur le processus de votation sont données. Le président déclare ensuite l'Assemblée officiellement ouverte à 18h35.

**2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

**2.1 Règles pour participer à l'AGA**

La secrétaire, Madame Duquette, précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, la votation et les interactions lors de la rencontre. Elle présente ensuite les conditions à respecter pour être un membre de plein droit.

**2.2 Nomination des personnes scrutatrices**

Après présentation, et sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que les scrutatrices soient Madame Marie-Claude Lalonde et Madame Mélissa Lamy.

**2.3 Adoption de l'ordre du jour**

La lecture de l'ordre du jour est faite par la secrétaire et, sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu d'adopter celui-ci.

**2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022**

Considérant que le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 30 mars 2022 a été préalablement déposé sur le site Internet de la Caisse et que cette information a été mentionnée dans l'avis de convocation, les membres ont pu en prendre connaissance en amont à la rencontre. Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

**3. Retour sur l'année 2022**

**3.1 Rapport du conseil d'administration**

Monsieur François Pinsonneault présente le rapport du conseil d'administration. Ainsi, les sujets suivants sont abordés : 1) présentation des membres du conseil d'administration, 2) les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées et 3) le Fonds du Grand Mouvement.

### 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Madame Duquette, secrétaire, fait la lecture du bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques.

### 3.3 Rapport financier

Monsieur François Pinsonneault introduit la vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers. Par la suite, le directeur général présente la vidéo détaillant les faits saillants du rapport financier. Ainsi, le volume d'affaire sous gestion, le total de l'actif, le total du passif, le total de l'avoir, les revenus, les dépenses et les excédents avant ristournes aux membres sont abordés.

### 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Monsieur Sébastien Maisonneuve fait un retour sur les priorités d'investissement de la Caisse jusqu'en 2024, soit 1) l'éducation et la persévérance scolaire, 2) le développement économique et l'environnement économique ainsi que 3) l'environnement et le développement durable. Afin d'illustrer l'ensemble de notre contribution à la communauté, une courte vidéo du *Bilan de l'engagement dans le milieu* est présentée. Pour finir, le solde du fonds d'aide au développement du milieu de la caisse au 31 décembre 2022 est présenté.

## **4. Période de questions au conseil d'administration**

Le président invite les membres à formuler leurs questions. Aucune question n'est soumise durant cette période.

## **5. Propositions soumises au vote**

### 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Avant de présenter la répartition des excédents annuels, une courte vidéo sur la ristourne est jouée. Par la suite, Monsieur Sébastien Maisonneuve présente le projet de répartition des excédents recommandé par le conseil d'administration pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2022 :

<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>1 403 000 \$</b>
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	25 440 000 \$
Sommes nettes utilisées en provenance de la réserve FADM	111 000 \$
Ajustement net relatif aux ristournes	4 000 \$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>26 958 000 \$</b>
Affectation au FADM	(174 000) \$
Affectation à la RRE	(5 925 000) \$
Affectation à la réserve générale	(20 859 000) \$
<b>Solde à répartir</b>	<b>0 \$</b>

Monsieur Sébastien Maisonneuve présente ainsi la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir:

Ristournes versées sur le volume des comptes	162 718 \$
Ristourne versée sur le volume d'épargne et placement	186 607 \$
Ristournes versées sur le volume des Fonds	51 983 \$
Ristourne versée sur le volume de prêts et marges de crédit	402 840 \$
Ristournes sur les volumes	<b>804 148 \$</b>
Ristourne assurances	143 215 \$
Ristourne cartes de crédit	76 929 \$
Ristourne produits	198 692 \$

Ristourne service de placement et d'investissement	26 983 \$
Total de la ristourne aux membres	<b>1 249 967 \$</b>
Ristourne versée au Fonds d'aide au développement du milieu	173 888 \$
Ristourne totale	<b>1 423 855 \$</b>

Ainsi, il est dûment proposé et appuyé que le projet de répartition des excédents annuels et les taux de ristournes pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée.

## 5.2 Élection des membres du conseil d'administration

### 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Avant de présenter le rapport du comité de mise en candidature, Monsieur François Pinsonneault rappelle la démarche du profil enrichi collectif. Considérant que le président n'est pas une personne candidate, celui-ci agira à titre de président d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse. Étant donné que la secrétaire du conseil d'administration, Madame Sylvie Duquette, est candidate, elle ne peut agir à titre de secrétaire d'élection. La vice-présidente, Madame Caroline Lefebvre, agira à titre de secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

### 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Madame Caroline Lefebvre fait donc la lecture du rapport. Pour l'assemblée générale annuelle de 2022, le conseil avait trois (3) postes à combler et trois (3) candidatures ont été reçues lors de l'appel de candidature réalisé entre le 16 janvier 2023 et le 6 février 2023. Les critères recherchés dans l'atteinte du profil enrichi collectif sont présentés. Il est précisé que chacun des postes combler ces critères et que les trois (3) candidatures répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

### 5.2.3 Présentation des personnes candidatures

Les candidats éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

- Madame Francine Boyd proposée par Monsieur François Pinsonneault;
- Madame Sylvie Duquette proposée par Madame Sylviane Boyer;
- Madame Audrey Machabée proposée par Monsieur Pierre Machabée.

Un document de présentation des candidats expliquant leur profil et un texte de motivation est disponible sur le site Internet de la Caisse.

### 5.2.4 Élection par acclamation

Puisque le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, on déclare élu par acclamation pour un mandat de 3 ans:

- Madame Francine Boyd;
- Madame Sylvie Duquette;
- Madame Audrey Machabée.

### 5.2.5 Dirigeant honoraire

Le conseil d'administration et l'équipe de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent souhaite rendre hommage à un dirigeant, qui a contribué de nombreuses années à l'évolution de la Caisse. Monsieur Réal Desgroseilliers a siégé durant 17 années au conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent. En plus de celles-ci, il a assuré une saine gestion de la gouvernance de Desjardins depuis les 44 dernières années. C'est avec toute notre admiration et notre reconnaissance, qu'il est digne d'être nommé à titre de dirigeant honoraire.

### 5.3 Précision sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Madame Duquette rappelle les éléments qui seront soumis pour la votation et explique le fonctionnement. Elle précise que la votation se déroulera du 30 mars 2023 0:00:00 au 2 avril 2023 23:59:59. Par la suite, elle précise quels seront les modes de communication des résultats de la votation.

### **6. Fin de la rencontre et remerciements**

À la suite de la période de votation qui s'est terminée le 2 avril 2023 à 23:59:59, il est résolu à 94.48% d'adopter la proposition de répartition des excédents annuels et les taux de ristournes pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

### **7. Publication des résultats et levée de l'assemblée**

Ayant épuisé tous les sujets à l'ordre du jour, Monsieur François Pinsonneault déclare l'assemblée officiellement levée le 3 avril 2023 à 15 :04.